

Les Infos de Base

Mercredi 20 juin 2012
volume 15, numéro 25
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 5 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 6 Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 20 juin 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 15, 17 et entrées en vigueur au 21 juin 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 20 juin 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 24 du 16 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 23 mai 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 25 avril 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 13 du 20 juin 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 8 et entrées en

vigueur au 29 juin 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 20 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 27 mai 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 27 mai 2012 et contient maintenant 8 728 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration fiscale, L.R.Q., c. **A-6.002**, aa. 69.1, 69.3, 69.8.

Loi attribuant certains pouvoirs d'inspection et de saisie à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, L.Q. 2012, c. 17, aa. 14-16.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 52, 251, 294.1, 311.1, 312.1, 312.2, 312.3, 333, 334.1, 359.3,

439.1, 592.2.1, 592.4.1, 597.1, 634.3.

Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2012, c. 15, aa. 1, 3, 5-12, 15, 24, 26-28.

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 187.1-187.3, 187.4-187.4.3.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, L.Q. 2009, c. 28, a. 11 (partie).

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, aa. 12.32, 12.39.1, 12.39.2.

Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2012, c. 15, aa. 29-31.

Loi sur la police, L.R.Q., c. **P-13.1**, aa. 70, 72, 73-73.2, 74, 353.3, 353.7.

Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers, L.Q. 2012, c. 13, aa. 1-6.

Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, L.Q. **2012, c. 14**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Loi attribuant certains pouvoirs d'inspection et de saisie à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, L.Q. **2012, c. 17**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la commission d'accès à l'information, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 5], a. 3.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des

personnes aptes à être nommées commissaires à la commission des lésions professionnelles et sur celle de renouvellement du mandat de ces commissaires, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 13], aa. 4, 26.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur les agents de voyages, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, a. 8.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement d'application de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 4], aa. 4, 22.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.

Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 8], a. 1.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6, 7, 8, 9, 10, 12, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur la Gazette officielle du Québec, D. 569-2012 du 06-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3155, aa. 1-6.

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions, [R.R.Q., c. **C-11**, r. 2.1], a. 9.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 2], aa. 1.25, 1.29.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.

Règlement sur le tableau des ordres professionnels, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 9], a. 4.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.

Règlement sur les affaires du conseil d'administration et les assemblées générales de l'ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 1], titre, a. 1.03.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 5°.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 5], titre, aa. 1, 2.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, aa. 34, par. 1°, 39.

Code de déontologie des comptables agréés, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 6.], titre, aa. 1-3, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 19.0.1, 22, 24, 68, 72-75.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, aa. 34, par. 7°, 42.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 7], titre, aa. 1, ann. I, II.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 8°.

Règlement sur le comité de la formation des comptables agréés, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 8], titre, aa. 1, 2.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 38.

Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 9], titre, a. 49.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 9°.

Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 16], titre, aa. 1, 2, 12, 17.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, aa. 34, par. 10°, 43.

Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. **C-48.1**, r. 17], titre, aa. 1-3,

5.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, aa. 34, par. 2°, 40.

Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique, [R.R.Q., c. C-48.1, r. 18], titre, aa. 1, 2, 16.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, aa. 34, par. 3°, 41.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de l'Ordre des comptables agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-48.1, r. 27], titre, aa. 1, ann. I.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 11°.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec, [R.R.Q., c. C-48.1, r. 28], titre, a. 1.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 6°.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. C-48.1, r. 29], titre, aa. 1, 14.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 34, par. 4°.

Règlement sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et sur les mesures de surveillance et d'accompagnement, [R.R.Q., c. **C-65.1**, r. 8.1], a. 16.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.

Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres, [R.R.Q., c. **C-65.1**, r. 10], a. 3.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.

Règlement d'application de la loi sur les coopératives, [R.R.Q., c. **C-67.2**, r. 1], aa. 13, 14.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur les conditions d'exercice

d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité, [R.R.Q., c. **C-73.2**, r. 1], a. 82.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité, D. 156-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1221, a. 7 (partie).

Règlement sur les contrats et formulaires, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 2], remplacé.

Règlement sur les contrats et formulaires, D. 155-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1217, a. 25.

Règlement sur les contrats et formulaires, [R.R.Q., c. C-73.2, D. 155-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1217], nouveau.

Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés, [R.R.Q., c. **J-2**, r. 1], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés, D. 580-2012 du 06-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3156, a. 1.

Règles sur les bingos, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 5], aa. 131, 148.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règles sur les systèmes de loteries, [R.R.Q., c. L-6, r. 12], a. 46.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 15], aa. 1.01, 1.02, 2.02, 2.03, 2.05, intitulé de la section III, 3.01-3.04.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins, Décision du 28-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5535, aa. 1-8.

Règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du Plan conjoint, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 286], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du Plan conjoint, Décision 9876 du 07-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2563, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint, [R.R.Q.,

c. **M-35.1**, r. 287], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint, Décision 9875 du 07-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2536, a. 1.

Règlement sur le fichier des producteurs de lait et sur la conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de lait du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9891 du 04-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3209], nouveau.

Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence, [R.R.Q., c. **P-13.1**, r. 6], aa. 3, 4.

Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers, L.Q. 2012, c. 13, aa. 7, 8.

Arrêté ministériel sur l'agrément d'organismes en adoption internationale, [R.R.Q., c. **P-34.1**, r. 3], a. 21.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 3°.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 43.], a. 9.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, a. 753.2.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, a. 147.

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. 1985, ch. **F-7**, a. 5.1.

Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, L.C. 2010, ch. 8, a. 41.

Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, S.C. **1964-65**, ch. **19**, a. 6.1.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, a. 1765.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992**, ch. **20**, aa. 2, intertitre précédant

l'article 3, 3.1, 4, 15.1, 15.2, 16, 26, 28, 30, 31, 37, 40, 44, 57.1, 61, 84, 93, 94, 96, 99, 100.1, 101, intertitre précédant l'article 103, 103, 115, 119.1, 119.2, 120.1-120.3, 121, 122, 123, 124, 127, 127.1, 128, 129, 130, 133, 134, 134.2, 135, 135.1, 136, 137.1, 138, intertitre précédant l'article 139, 140, 141, 142, 144, 146, 154.1, 157, ann. I.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 52-104.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 16, 36, 91, 95, 100, 107.1, 109.1, 111.1, 112, 113, 114.1, 152.1, 153, 159, 161, 163, 165, 167, 168, 169, 169.1, 170, 170.1, 172, 176.

Entrée en vigueur des articles 73, 110, 111, 171, 194, 195;

Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, L.C. 2010, ch. 8, aa. 2, 7, 8, 10-12, 14.1-27.1, 29, 30.

Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, L.C. **2005, ch. 9**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, DORS/2012-122 du 08-06-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 1398, a. 1.

Loi sur la reprise des services ferroviaires, L.C. **2012, ch. 8**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2012-117 du 04-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1374, a. 1.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Règles de procédure de la Cour de justice de l'Ontario en matière criminelle, TR/97-133, abrogées.

Règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario, TR/2012-30, a. 6.

Règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario, TR/2012-30 du 25-04-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 1148, nouvelles.

Règles de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta régissant les appels en matière de poursuites sommaires, TR/2012-39 du 20-06-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 1403, nouvelles.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2012-116 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1372, a. 1.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. B.14.032, B.16.100.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1633 — additifs alimentaires), DORS/2012-111 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1339, aa. 1-3;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1608 — éthylènediaminetétraacétate disodique), DORS/2012-112 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1343, a. 1.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement sur les tarifs de pilotage des Grands Lacs, DORS/84-253, aa. 4, ann. 1-3.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Grands Lacs, DORS/2012-120 du 08-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1384, aa. 1-12.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. 1985, ch. **U-2**.

Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la Somalie, DORS/2009-92, aa. 1, 4, 6.

Règlement modifiant le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la Somalie, DORS/2012-121 du 08-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1394, aa. 1-3.

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, S.R.C. **1970, ch. R-10**.

Arrêté sur l'augmentation des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), DORS/2011-122, a. 1.

Arrêté correctif visant l'Arrêté sur l'augmentation des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), DORS/2012-119 du 07-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1382, a. 1.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada -- Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, L.C. **1988, ch. 28**.

Règlement portant sur les paiements rectificatifs à l'égard de parts de la Couronne, DORS/2012-113 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1346, nouveau.

Loi sur les régimes de retraite particuliers, L.C. **1992, ch. 46, ann. I**.

Règlement n° 1 sur le régime compensatoire, DORS/94-785, aa. 12, 31, 38.5, 41.81 (A), 44, 52 (A), 70, ann. 5, 6.

Règlement modifiant le Règlement n° 1 sur le régime compensatoire, DORS/2012-114 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1358, aa. 1-4.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, L.C. **1994, ch. 22**.

Règlement sur les oiseaux migrateurs, C.R.C., ch. 1035, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur les oiseaux migrateurs, DORS/2012-110 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1312, aa. 1-31.

Tarif des douanes, L.C. **1997, ch. 36**.

Décret de remise concernant la réparation ou la modification du «SeaRose FPSO» (2012), DORS/2012-123 du 08-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can. II*, 1401, nouveau.

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. **2004, ch. 10**.

Règlement de l'Ontario sur

l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels,
DORS/2004-306, annexe.

Règlement modifiant le Règlement de l'Ontario sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, DORS/2012-118 du 05-06-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1377, aa. 1-38.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret concernant le Programme fédéral de santé intérimaire (2012), TR/2012-26 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1135, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique Dropbox pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projet-pilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.